

Contre l'antisémitisme, l'UNEF appelle à la mobilisation des étudiant·e·s

Nous assistons depuis des années à un développement et un renforcement des idées réactionnaires. Les actes de violence envers les minorités sont en forte hausse, et les actes antisémites en occupent une place importante. Ainsi, **les actes antisémites ont augmenté de 74% en 2018, passant de 311 actes répertoriés à 541**. Ce sont tout autant les personnes que les symboles (comme l'arbre d'hommage à Ilan Halimi ou les portraits de Simone Veil) qui sont attaqués.

Un antisémitisme qui progresse aussi dans les universités

Dans nos universités aussi les actes antisémites se multiplient. Ces chiffres font échos au harcèlement, à la rentrée 2018, d'une étudiante juive à l'Université Paris 13 où était organisé un week-end d'intégration sous le thème « Auschwitz 2019 » ou encore aux tags de croix gammée retrouvés dans l'Université Paris 2 Panthéon-Assas et à HEC en automne 2018 pour ne citer que les faits les plus récents.

« *Quand vous entendez dire du mal des juifs, dressez l'oreille, on parle de vous* » disait Frantz Fanon, rappelant ainsi que l'antisémitisme, en tant que discrimination, est profondément liée aux autres discriminations touchant les personnes minorisées et discriminées. Ces actes, et les idéologies qui les provoquent, sont abjects, infâmes. Ils n'ont aucune place dans nos sociétés, ni dans nos universités. Ils doivent être combattus et condamnés. Il en est l'affaire de tou·te·s. **Ainsi, l'UNEF dénonce cette situation et participera à l'ensemble des actions sur les campus, comme en dehors, afin de faire valoir ses valeurs de respect, de tolérance.**

Il est urgent d'agir dans la société et dans nos universités

L'UNEF appelle aux rassemblements de ce mardi 19 février, se tenant à Paris (Place de la République), comme partout en France, et appelle l'ensemble de la communauté universitaire à se mobiliser dans les universités comme en dehors pour défendre une société de vivre ensemble et de tolérance. Lutter contre la prolifération des actes et violences antisémites dans nos universités doit passer par :

- La présence de référent·e·s égalité sur l'ensemble des campus et la garantie de moyens suffisants pour agir efficacement
- La formation des étudiant·e·s, personnel·le·s et professeur·e·s des universités
- La garantie du passage en commission disciplinaire des auteur·rice·s d'actes et agressions antisémites

Contact :

Elisabeth ABANDA AYISSI
Attachée de presse de l'UNEF
06.03.55.45.28

presse@unef.fr / eabanda@unef.fr